

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 08162

Numéro SIREN : 509 195 970

Nom ou dénomination : a4ESSOR SAS

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2018 sous le numéro de dépôt 27169

a4ESSOR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 4 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers - FRANCE
RCS Nanterre 509 195 970

BULLETIN DE VOTE

CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2018

Je soussigné, Philippe MARGUERIE agissant au nom et pour le compte de la société THALES, associé de la société a4ESSOR SAS,

Déclare exprimer mon vote par "pour", "contre" ou "abstention", au moyen de l'apposition d'une croix dans la case correspondante, sur les résolutions suivantes soumises par le Président de la société a4ESSOR aux associés lors de la consultation écrite en date du 29/06/2018.

Le Président, conformément à l'article 23 des Statuts et après avoir reçu l'accord de tous les associés, décide de consulter par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affectation du résultat.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard.
4. Renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société et renouvellement du mandat de son représentant Monsieur Lino LAGANA.
5. Nomination de M. Laurent MORIN en qualité d'administrateur titulaire sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS.
6. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 5.955,13 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable en intégralité au report à nouveau créditeur qui passera de 50 944,75 euros à 56.899,88 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

TROISIEME RESOLUTION:

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, décident de renouveler le mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société ainsi que le mandat de son représentant M. Lino LAGANA à compter du 15 août 2018, pour une durée de 2,5 ans conformément aux dispositions statutaires, soit jusqu'au 15 février 2021.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

CINQUIEME RESOLUTION:

Les Associés approuvent la nomination, sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS, de Monsieur Laurent MORIN en qualité d'Administrateur titulaire, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIE.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

SIXIEME RESOLUTION:

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

*
* *

Fait à ..Gennevilliers.....

Le ..29 juin 2018.....

Signature de l'associé : Philippe MARGUERIE,
 VP Tactical Products



a4ESSOR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 4 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers - FRANCE
RCS Nanterre 509 195 970

BULLETIN DE VOTE

CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2018

Je soussigné, Jani Sankala agissant au nom et pour le compte de la société Bithum Wireless Ltd., associé de la société a4ESSOR SAS,

Déclare exprimer mon vote par "pour", "contre" ou "abstention", au moyen de l'apposition d'une croix dans la case correspondante, sur les résolutions suivantes soumises par le Président de la société a4ESSOR aux associés lors de la consultation écrite en date du 29/06/2018.

Le Président, conformément à l'article 23 des Statuts et après avoir reçu l'accord de tous les associés, décide de consulter par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affectation du résultat.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard.
4. Renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société et renouvellement du mandat de son représentant Monsieur Lino LAGANA.
5. Nomination de M. Laurent MORIN en qualité d'administrateur titulaire sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS.
6. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 5.955,13 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable en intégralité au report à nouveau créditeur qui passera de 50 944,75 euros à 56.899,88 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

TROISIEME RESOLUTION:

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, décident de renouveler le mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société ainsi que le mandat de son représentant M. Lino LAGANA à compter du 15 août 2018, pour une durée de 2,5 ans conformément aux dispositions statutaires, soit jusqu'au 15 février 2021.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

CINQUIEME RESOLUTION:

Les Associés approuvent la nomination, sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS, de Monsieur Laurent MORIN en qualité d'Administrateur titulaire, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIE.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

SIXIEME RESOLUTION:

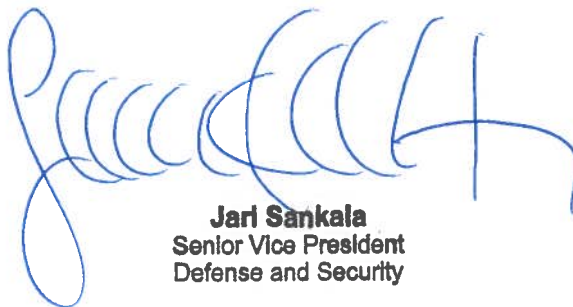
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait à Oulu, Finland
Le 29 juin 2018

Signature de l'associé :

* * *



Jari Sankala
Senior Vice President
Defense and Security

a4ESSOR SAS
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 4 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers - FRANCE
RCS Nanterre 509 195 970

BULLETIN DE VOTE

CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2018

Je soussigné, Stanislaw Kosicki agissant au nom et pour le compte de la société RADHOR S.A., associé de la société a4ESSOR SAS,

Déclare exprimer mon vote par "pour", "contre" ou "abstention", au moyen de l'apposition d'une croix dans la case correspondante, sur les résolutions suivantes soumises par le Président de la société a4ESSOR aux associés lors de la consultation écrite en date du 29/06/2018.

Le Président, conformément à l'article 23 des Statuts et après avoir reçu l'accord de tous les associés, décide de consulter par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affectation du résultat.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard.
4. Renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société et renouvellement du mandat de son représentant Monsieur Lino LAGANA.
5. Nomination de M. Laurent MORIN en qualité d'administrateur titulaire sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS.
6. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 5.955,13 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable en intégralité au report à nouveau créateur qui passera de 50 944,75 euros à 56.899,88 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

TROISIEME RESOLUTION:

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, décident de renouveler le mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société ainsi que le mandat de son représentant M. Lino LAGANA à compter du 15 août 2018, pour une durée de 2,5 ans conformément aux dispositions statutaires, soit jusqu'au 15 février 2021.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

CINQUIEME RESOLUTION:

Les Associés approuvent la nomination, sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS, de Monsieur Laurent MORIN en qualité d'Administrateur titulaire, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIE.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

SIXIEME RESOLUTION:

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

*
* *

Fait à Gdymia
Le 29 juin 2018

Signature de l'associé :

CZŁONEK ZARZĄDU
Dyrektor ds. Rozwoju

mgr inż. Stanisław Kosicki

a4ESSOR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 4 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers - FRANCE
RCS Nanterre 509 195 970

BULLETIN DE VOTE

CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2018

Je soussigné, ANDREA PARRELLA agissant au nom et pour le compte de la société LEONARDO S.p.A., associé de la société a4ESSOR SAS,

Déclare exprimer mon vote par "pour", "contre" ou "abstention", au moyen de l'apposition d'une croix dans la case correspondante, sur les résolutions suivantes soumises par le Président de la société a4ESSOR aux associés lors de la consultation écrite en date du 29/06/2018.

Le Président, conformément à l'article 23 des Statuts et après avoir reçu l'accord de tous les associés, décide de consulter par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affectation du résultat.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard.
4. Renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société et renouvellement du mandat de son représentant Monsieur Lino LAGANA.
5. Nomination de M. Laurent MORIN en qualité d'administrateur titulaire sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS.
6. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐



DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 5.955,13 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable en intégralité au report à nouveau créditeur qui passera de 50 944,75 euros à 56.899,88 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

TROISIEME RESOLUTION:

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, décident de renouveler le mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société ainsi que le mandat de son représentant M. Lino LAGANA à compter du 15 août 2018, pour une durée de 2,5 ans conformément aux dispositions statutaires, soit jusqu'au 15 février 2021.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐



CINQUIEME RESOLUTION:

Les Associés approuvent la nomination, sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS, de Monsieur Laurent MORIN en qualité d'Administrateur titulaire, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIE.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

SIXIEME RESOLUTION:

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

	RESOLUTION
POUR	X
CONTRE	
ABSTENTION	

*
* *

Fait à ROME
Le 29/06/2018

Signature de l'associé :



a4ESSOR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 4 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers - FRANCE
RCS Nanterre 509 195 970

BULLETIN DE VOTE

CONSULTATION ECRITE DES ASSOCIES DU 29 JUIN 2018

Je soussigné, _____ agissant au nom et pour le compte de la société
_____, associé de la société a4ESSOR SAS,

Déclare exprimer mon vote par "pour", "contre" ou "abstention", au moyen de l'apposition d'une croix dans la case correspondante, sur les résolutions suivantes soumises par le Président de la société a4ESSOR aux associés lors de la consultation écrite en date du 29/06/2018.

Le Président, conformément à l'article 23 des Statuts et après avoir reçu l'accord de tous les associés, décide de consulter par écrit les associés sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et affectation du résultat.
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard.
4. Renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société et renouvellement du mandat de son représentant Monsieur Lino LAGANA.
5. Nomination de M. Laurent MORIN en qualité d'administrateur titulaire sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS.
6. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 5.955,13 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable en intégralité au report à nouveau créditeur qui passera de 50 944,75 euros à 56.899,88 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

TROISIEME RESOLUTION:

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, décident de renouveler le mandat de la société LEONARDO S.p.a. en qualité de Président de la Société ainsi que le mandat de son représentant M. Lino LAGANA à compter du 15 août 2018, pour une durée de 2,5 ans conformément aux dispositions statutaires, soit jusqu'au 15 février 2021.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

CINQUIEME RESOLUTION:

Les Associés approuvent la nomination, sur proposition de THALES COMMUNICATIONS & SECUTRITY SAS, de Monsieur Laurent MORIN en qualité d'Administrateur titulaire, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIE.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

SIXIEME RESOLUTION:

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

	RESOLUTION
POUR	☒
CONTRE	☐
ABSTENTION	☐

Fait à 29/6/2018, Madrid.

Le

Signature de l'associé :



a4ESSOR SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 4, avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des Associés

résultant de la consultation écrite des Associés du 29 juin 2018

Monsieur Lino LAGANA en sa qualité de représentant légal de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros, dont le siège social est sis 4, avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après « la Société ») a procédé conformément à l'article 23 des statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

- (i) Rapport du Président et rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- (ii) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – Affectation du résultat ;
- (iii) Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard ;
- (iv) Renouvellement du mandat de la société LEONARDO S.p.A. en qualité de Président de la Société et renouvellement du mandat de son représentant Monsieur Lino LAGANA ;
- (v) Nomination de M. Laurent MORIN en qualité d'administrateur titulaire sur proposition de Thales SIX GTS France SAS ;
- (vi) Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino LAGANA déclare :

- Avoir adressé à tous les Associés :
 - Le texte des résolutions proposées
 - Un bulletin de vote reproduisant lesdites résolutions.
- Avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation.
- Avoir reçu les bulletins de vote de :
 - FINMECCANICA SpA
 - INDRA SISTEMAS SA
 - RADMOR SA
 - BITTIUM WIRELESS Ltd
 - THALES SIX GTS FRANCE SAS
- Que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 5.955,13 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable en intégralité au report à nouveau créditeur qui passera de 50.944,75 euros à 56.899,88 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés, décident de renouveler le mandat de la société LEONARDO S.p.A. en qualité de Président de la Société ainsi que le mandat de son représentant M. Lino LAGANA à compter du 15 août 2018, pour une durée de 2,5 ans conformément aux dispositions statutaires, soit jusqu'au 15 février 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent la nomination, sur proposition de THALES SIX GTS FRANCE SAS, de Monsieur Laurent MORIN en qualité d'Administrateur titulaire, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

* *

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président le présent procès-verbal qu'il a signé.

LE PRÉSIDENT

Leonardo S.p.A. représentée par M. Lino LAGANA



MAZARS

a4ESSOR SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2017

a4ESSOR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €

Siège social : 4 avenue des Louvresses 92 230 Gennevilliers

R.C.S : Nanterre B 509 195 970

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

A4ESSOR SAS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société a4ESSOR SAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

A4ESSOR SAS

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2017

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 19/04/2018

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



JEAN-MARC DESLANDES



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en				
Clients et effets à recevoir	76		76	78
Autres débiteurs et frais payés d'avance	15		15	17
Titres de placement				
Trésorerie	164		164	132
Charges constatées d'avance	3		3	4
Total de l'actif circulant	258		258	231
TOTAL	258		258	231



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2017	31/12/2016
Capital	100	100
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		
Réserve légale	10	10
Report à nouveau	51	37
Résultat de l'exercice	6	14
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	167	161
Provisions pour risques et charges		
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Fournisseurs et effets à payer	89	63
Dettes fiscales et sociales	2	7
Autres créiteurs et charges à payer		
Total dettes d'exploitation et divers	91	70
TOTAL	258	231



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
(en k€)

	2017	2016
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	160	172
Reprises sur provisions		
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	160	172
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	-	-
Autres charges externes	154	151
Impôts et taxes	-	-
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions		
Total	154	151
Résultat d'exploitation	6	21
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions		
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	6	21
Produits et charges exceptionnels	0	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	-	-7
Résultat net	6	14



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2017

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de : 258 062,03 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net de : 5 955,13 euros

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a finalisé et signé le contrat ESSOR OC1 au cours du 4^{ème} trimestre 2017, concluant avec succès une négociation commencée en 2015.

Les activités du contrat qui ont officiellement débuté en janvier 2018, devraient s'échelonner jusqu'au 3^{ème} trimestre 2021.

Après la décision du Royaume de Suède de ne pas participer au nouveau programme, la sortie de la société SAAB du capital de la société A4ESSOR a été formalisée en Octobre 2017.

Les parts appartenant précédemment à SAAB ont été rachetées par les actionnaires restants, à due proportion de leur participation dans le capital de la société.

Les statuts de la société ont été modifiés pour prendre en compte la réduction du nombre d'actionnaires passant de six à cinq.

2. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société A4 ESSOR sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans le contrat ESSOR.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 se répartit comme suit :

POSTES	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Prestations d'Etudes	0	0	7 642	6 868	2 385	16 739	20 525	32 394	14 670
Prestations annexes	160	172	743	951	990	1 067	1 067	1 067	853
Refacturation C3S	0	0	0	4	27	36	49	0	0
Total	160	172	8 385	7 823	3 402	17 842	21 641	33 461	15 523

4. STOCK ET EN-COURS

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Etudes en cours									80

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

5. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition		61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167

(a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300

Au 31/12/2017, le capital est composé de 10 000 actions d'une valeur nominale de : 10,00 €.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

6. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

6.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs			
Clients	76	76	
Impôts et taxes	15	15	
Groupe et Associés			
Charges constatées d'avance	3	3	
TOTAL	94	94	

6.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients			
Fournisseurs (a)	89	89	
Impôts et taxes	2	2	
Autres dettes			
TOTAL	91	91	

(a) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 5 k€



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

7. RELATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir TCS, Indra, Leonardo, Radmor, Bittium et SAAB est la suivante :

POSTES	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Clients	76	78	316	385	63	925	19		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					9	24	35		
Fournisseurs	84	59	540	4 952	698	1 563	2 419	9 240	2 778
Achats et autres charges externes	140	140	8 370	7 768	3 327	17 704	21530	33 365	15 596
Produits financiers									

8. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		6
Réintégrations :		0
	Organic 2017	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2016	0
	Utilisation Report déficitaire	-6
Résultat fiscal		0
Impôt 2017		0
Résultat net comptable		6

9. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

10. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2017 s'élève à : 43 398 k€.

b) Effectifs :

Pas d'effectifs

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2017 à 4 k€ hors taxes.

MAZARS

A4ESSOR SAS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017**

A4ESSOR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 4 avenue des Louvresses 92 230 Gennevilliers
RCS Nanterre 509 195 970

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017

A4ESSOR SAS

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 19 des statuts, nous avons été avisés des prestations suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

A4ESSOR SAS

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017*

- Des prestations ont été rendues en 2017 par le Président, le Directeur Technique et le Directeur de Programme, respectivement salariés des sociétés LEONARDO, THALES COMMUNICATIONS ET SECURITY, et BITTIUM dans le cadre notamment de l'appel d'offre en cours auprès de l'OCCAR.

Aucune somme n'a été refacturée à la société A4ESSOR en 2017 au titre de ces prestations, chaque société gardant ses propres charges.

Fait à Courbevoie, le 19 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

M A Z A R S



Jean-Marc Deslandes



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL
25 JUILLET 2018

BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en				
Clients et effets à recevoir	76		76	78
Autres débiteurs et frais payés d'avance	15		15	17
Titres de placement				
Trésorerie	164		164	132
Charges constatées d'avance	3		3	4
Total de l'actif circulant	258		258	231
TOTAL	258		258	231



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2017	31/12/2016
Capital	100	100
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport		
Réserve légale	10	10
Report à nouveau	51	37
Résultat de l'exercice	6	14
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	167	161
Provisions pour risques et charges		
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Fournisseurs et effets à payer	89	63
Dettes fiscales et sociales	2	7
Autres créditeurs et charges à payer		
Total dettes d'exploitation et divers	91	70
TOTAL	258	231



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
(en k€)

	2017	2016
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	160	172
Reprises sur provisions		
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	160	172
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	-	-
Autres charges externes	154	151
Impôts et taxes	-	-
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions		
Total	154	151
Résultat d'exploitation	6	21
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions		
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	6	21
Produits et charges exceptionnels	0	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	-	-7
Résultat net	6	14



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2017

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de : 258 062,03 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice net de : 5 955,13 euros

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a finalisé et signé le contrat ESSOR OC1 au cours du 4^{ème} trimestre 2017, concluant avec succès une négociation commencée en 2015.

Les activités du contrat qui ont officiellement débuté en janvier 2018, devraient s'échelonner jusqu'au 3^{ème} trimestre 2021.

Après la décision du Royaume de Suède de ne pas participer au nouveau programme, la sortie de la société SAAB du capital de la société A4ESSOR a été formalisée en Octobre 2017.

Les parts appartenant précédemment à SAAB ont été rachetées par les actionnaires restants, à due proportion de leur participation dans le capital de la société.

Les statuts de la société ont été modifiés pour prendre en compte la réduction du nombre d'actionnaires passant de six à cinq.

2. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de la société A4 ESSOR sont établis conformément aux dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans le contrat ESSOR.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 se répartit comme suit :

POSTES	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Prestations d'Etudes	0	0	7 642	6 868	2 385	16 739	20 525	32 394	14 670
Prestations annexes	160	172	743	951	990	1 067	1 067	1 067	853
Refacturation C3S	0	0	0	4	27	36	49	0	0
Total	160	172	8 385	7 823	3 402	17 842	21 641	33 461	15 523

4. STOCK ET EN-COURS

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Etudes en cours									80

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

5. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition		61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167

(a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300

Au 31/12/2017, le capital est composé de 10 000 actions d'une valeur nominale de : 10,00 €.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

6. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

6.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs			
Clients	76	76	
Impôts et taxes	15	15	
Groupe et Associés			
Charges constatées d'avance	3	3	
TOTAL	94	94	

6.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients			
Fournisseurs (a)	89	89	
Impôts et taxes	2	2	
Autres dettes			
TOTAL	91	91	

(a) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 5 k€



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

7. RELATIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir TCS, Indra, Leonardo, Radmor, Bittium et SAAB est la suivante :

POSTES	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Clients	76	78	316	385	63	925	19		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					9	24	35		
Fournisseurs	84	59	540	4 952	698	1 563	2 419	9 240	2 778
Achats et autres charges externes	140	140	8 370	7 768	3 327	17 704	21530	33 365	15 596
Produits financiers									

8. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		6
Réintégrations :		0
	Organic 2017	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2016	0
	Utilisation Report déficitaire	-6
Résultat fiscal		0
Impôt 2017		0
Résultat net comptable		6

9. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

10. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2017 s'élève à : 43 398 k€.

b) Effectifs :

Pas d'effectifs

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2017 à 4 k€ hors taxes.

